

CCE – 12 mai 2016



Demande de report du CCE de ce jour

En raison de la journée d'action contre la loi travail, plus que jamais nécessaire en raison du passage en force par le 49-3, **FO**, SUD, CGT et SNU, avaient demandé le report du CCE. La Direction Générale a refusé arguant du fait « *que ce n'est pas un mouvement interne Pôle emploi !* » (dixit le DGARH). FO est intervenue rappelant qu'il y a peu (mail du 2.03.16 en annexe) c'est de façon préventive et en raison d'un mouvement de la fonction publique qu'un CCE avait été reporté. Ce qui était effectivement respectueux de l'expression des salariés mais aussi la pratique habituelle de l'établissement. Mais décidément en cette période électorale ou la DG appelle à voter pour les collaborateurs qu'elles souhaitent se choisir, les **positions de la dite DG sont à géométrie très variable** et Pôle-emploi, en éternel bon élève, s'inscrit déjà dans la philosophie de cette Loi défendue par la CFDT mais rejetée par une énorme majorité de citoyens : le repli sur l'entreprise !!!

Consultation sur la situation économique de Pôle emploi 2015

Initié par la loi REBSAMEN, un nouveau cycle de consultations obligatoires est mis en place, dont, celle concernant la situation économique et financière de Pôle emploi. Il ne s'agit plus d'émettre un avis sur les comptes de l'employeur mais de rendre un avis sur sa politique économique. Le CCE ayant, à raison, décidé une expertise, le recueil d'avis aura lieu le 22 juin prochain malgré l'absence prévue de longue date du SNU. Et **là aussi le positionnement de la DG est à géométrie variable** puisque la CPNC du 20mai prochain (pourtant TRES en retard, les dossiers étudiés étant ceux de juillet 2015 !!!) a été annulée en raison de l'absence de la ... CFDT

Pour l'heure, plusieurs questions ont été posées par **FO** :

- Les dettes de l'Etat envers Pôle emploi : nous assurons- nous de récupérer l'intégralité des dettes dues par l'Etat ? La Direction nous assure que **dans la mesure du possible c'est fait. Pas très rassurant !!! Et après cette même Direction aidée par certaines OS, se plaint du coût des expertises. C'est tout simplement de la malhonnêteté intellectuelle !!!**
- Liasse budgétaire : Jusqu'en 2011, la Direction remettait aux membres du Comité Central d'Entreprise, la répartition du budget national de Pôle emploi par région. Les documents remis pour la séance ne présentent pas ce niveau de détail. Nous avons demandé la communication de cet élément. *La Direction nous dit ne plus avoir les outils* pour le faire. C'est plus qu'étonnant !! Les outils évoluent-ils vers moins de précisions ??? **FO** maintient cette demande, car elle servira aussi à étudier les comptes en région.

Nous attendons l'avis du cabinet d'expertise afin d'éclairer cette première consultation.

Dématérialisation de la facturation de Pôle emploi

En avance de déploiement obligatoire, Pôle emploi s'est porté volontaire pour expérimenter l'utilisation du portail gouvernemental de dématérialisation des factures. A compter de juillet, 35 agents seront formés à cette utilisation. **FO** a exigé que l'ensemble des collègues des services comptabilité concernés soient formés ! La Direction a accédé à notre demande. D'ici 2020 l'ensemble des fournisseurs de Pôle emploi seront contraint d'utiliser ce système.

Question diverse

FO a interrogé la Direction Générale sur des pratiques de récupération des indus, qui ne respecte pas les derniers textes ! La DG doit investiguer.

Picsous a encore frappé :

Suite à la 1^{ère} expertise, il apparaît que les CE reçoivent une somme inférieure à ce qui leur est dû. La DG vient de confirmer qu'elle n'appliquera pas la recommandation de l'expert ! **1,5 millions € sur 3 ans manquent à l'appel** ! Ils ne sont pas dans la poche des collègues ! Quant au procès d'intention sur le coût des expertises, cet indu les finance largement !!!